

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice	15
Présents	11
Votants	14

L'an deux mil quinze et le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Apprioual, Maire. Présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mme O. Girard qui a donné pouvoir à M D. Lénaff  
 Mme M. Bodénès qui a donné pouvoir à Mme A. Apprioual  
 M A. Faudot qui a donné pouvoir Mme M. Lazennec  
**Excusée** : Mme A. Priol  
 Mme M Lazennec a été nommée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin et de la séance du 07 septembre 2015**

Le procès-verbal de la séance du 30 juin et celui de la séance 07 septembre 2015, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, sont approuvés.

**N° 2015.07.01**

**Objet: Subventions aux associations 2015**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'équipe municipale s'est réunie le 21 septembre 2015 pour approfondir la réflexion concernant les subventions versées aux associations.

Elle souligne les axes importants sur lesquels l'équipe municipale s'est déterminée et a construit son projet à savoir :

- favoriser le lien social et intergénérationnel,
- l'épanouissement culturel et sportif,
- la promotion et le développement du patrimoine.

Il est proposé de calculer les subventions sur le nombre de sections par association, ainsi que d'encourager les jeunes de la commune à pratiquer une activité dans ou hors de la commune avec la création d'un coupon jeunes.

NOM DE L'ASSOCIATION	
FOYER RURAL	4 000.00 €
BEVA E LAMBAOL	1200.00 €
LE PETIT CAILLOU	400.00 €
RUGBY CLUB HERMINE	1200.00 €
BIBLIOTHEQUE : 1 €/par habitant	805.00 €
ECOLE DE MUSIQUE: convention 1€/habitant + 60 €/élève jusqu'à 18 ans	1 566.00 €
COS du Pays d'Iroise	2 618.60 €
UNC AFN Lampaul-Ploudalmézeau Saint-Pabu	175.00 €
Association des plaisanciers de Pen Ar Pont	156,00 €
SOCIETE de chasse PEN AR BED	132.00 €
RENCONTRES MUSICALES IROISE	200.00 €
BAGAD AN EOR DU	150.00 €
ASSOCIATION LES P'TITS BOUTS	60,00 €
REPLACEMENT LES VALLONS	80,00 €
SNSM PORTSALL-PLOUDALMEZEAU	60,00 €
COUPON JEUNES : 12 € pour les jeunes de 5 à 16 ans sur la base de 100 enfants environ	1 200.00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2014</b>	<b>14 202.60 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, par 10 voix pour et 4 abstentions (D Lénaff, O. Girard, André Le Borgne, Pierre Le Guen),

- accepte et approuve les subventions telles que présentées ci-dessus, pour 2015.

**OBJET : participation aux frais de fonctionnement aux écoles privées pour 2015**

Le conseil municipal est informé qu'il convient de fixer le montant de la participation financière aux frais de fonctionnement des écoles privées pour 2015.

A la rentrée 2014/2015, 77 élèves de la commune ont été recensés dans les écoles privées maternelles et primaires des communes environnantes :

- 72 élèves à l'école Sainte Anne de Ploudalmézeau
- 2 élèves à l'école Sainte Anne de Plouguin
- 3 élèves à l'école Diwan de Ploudalmézeau

Conformément à la volonté du conseil municipal d'établir une équité entre chaque élève quelque soit l'établissement fréquenté, Madame le Maire propose de poursuivre l'ajustement progressif institué l'an passé en fixant la participation aux frais de fonctionnement à 480 € par élève fréquentant un établissement privé.

Madame le Maire sollicite l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- accepte la proposition de Madame le Maire et décide de fixer à 480 € par élève le montant de la participation financière, pour l'année 2015, aux frais de fonctionnement des écoles privées maternelles et primaires précitées.

Cette dépense sera mandatée, en section de fonctionnement, chapitre 65, article 6558 du budget primitif 2015.

N° 2015.07.03

**Objet: renouvellement de la ligne de trésorerie**

Madame le Maire propose au conseil municipal le renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- une ligne de trésorerie de 120 000 € pour un an renouvelable, sur la base du Taux de l'Euribor 3 mois moyenné + 1,85 % de marge bancaire, base 365 jours.
- Commission d'engagement : 0,20 % l'an, soit 240 €
- Frais de dossier : 350 €
- Tirage : pas de minimum imposé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité,

- décide du renouvellement d'une ligne de crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole de QUIMPER d'un montant de 120 000 € aux conditions précitées.
- et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

N° 2015.07.04

**Objet: CCPI : schéma directeur de mutualisation**

Madame le Maire présente le projet de schéma de mutualisation qui a été arrêté par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) en date du 30 septembre 2015.

Le projet de mutualisation des services s'articule autour de trois principes :

- un projet évolutif, impliquant l'ensemble des communes du territoire et permettant des périmètres d'ensemble ou partiels
- une politique de l'emploi territorial concertée permettant la valorisation des compétences et un élargissement des perspectives de mobilité au sein du territoire
- un financement des mutualisations partagé, équitable et optimisé.

Les orientations de mutualisation du territoire de la CCPI pour le mandat 2014-2020 se déclinent autour de 2 axes :

- des mutualisations portées par la CCPI sur des missions dites d'expertise ;
- des mutualisations à l'échelle intracommunautaire laissées à l'initiative des communes voisines sur des missions qui impliquent un besoin de proximité ;

La mise en œuvre des orientations de mutualisation sera déclinée sur la durée du mandat mais aussi sur tout ou partie des communes en fonction de leur volonté mais aussi de la faisabilité des projets. Une évaluation des projets sera assurée tout au long

du processus.

Ces orientations peuvent se résumer ainsi :

	Fonctions administratives	Fonctions techniques	Services à la population
<b>Des mutualisations portées par la CCPI sur les missions d'expertise</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Systèmes d'information</li><li>• Commande publique / Veille juridique</li><li>• Outils de communication</li><li>• Expertise RH</li><li>• Ingénierie financière / Contrôle de gestion</li><li>• Gestion comptable</li><li>• Gestion de la paie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ingénierie ERP</li><li>• « groupe d'échanges » des DST</li><li>• Acquisitions et partages de matériels</li><li>• Instruction des ADS</li><li>• SIG</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• RPAM</li><li>• Médiathèques</li><li>• Culture</li></ul>
<b>Des mutualisations à l'échelle infra-communautaire sur les missions de proximité</b>		<ul style="list-style-type: none"><li>• Interventions bâtiments et voirie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Police municipale</li><li>• Restauration municipale</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des axes de réflexion relevant du transfert de compétence et non du schéma directeur de mutualisation, donnés ici à titre informatif et non au vote du conseil communautaire et des conseils municipaux dans le cadre de l'établissement du présent schéma directeur</li></ul>			
<b>Des thématiques relevant du transfert de compétence du fait de la Loi</b>		<ul style="list-style-type: none"><li>• PLUi</li><li>• Assainissement</li><li>• Eau potable</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tourisme</li></ul>
<b>Des thématiques relevant du transfert de compétence sur la base d'une décision du territoire</b>			<ul style="list-style-type: none"><li>• Écoles de musique</li><li>• Action sociale (CIAS)</li></ul>

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le schéma directeur de mutualisation du territoire de la CCPI. Ce schéma sera de nouveau soumis au Conseil communautaire après avis des conseils municipaux. Ce schéma de mutualisation est appelé à évoluer lors des prochaines années en fonction des différentes opportunités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par un vote à main levée, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur le projet de mutualisation arrêté par le conseil communautaire de la CCPI le 30 septembre 2015.

**N° 2015.07.05**

**Objet: Rapport de l'eau 2014**

Il est porté à la connaissance de l'assemblée, le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour 2014, approuvé par le Syndicat Intercommunal de Saint-Pabu/Lampaul, le 24 juin 2015

Conformément au décret du 6 mai 1995, y figurent les indications techniques et financières, le prix de l'eau pour 2014 et le bilan de la D.D.A.S.S concernant la qualité de l'eau.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de l'eau dressé pour l'exercice 2014

**N° 2015.07.06**

**Objet: Rapport de l'assainissement 2014**

Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2014.

Ce rapport se compose en quatre parties :

- les indicateurs techniques,
- les indicateurs financiers
- les investissements réalisés en 2014
- les états annexes dont le compte administratif 2014

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de l'assainissement 2014.

**Objet : Marché de voirie à bons de commande 2015 : réfection de la rue de Kéravel**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, que dans le cadre de la modernisation de la voirie communale, le conseil municipal, par délibération en date du 15 décembre 2014, a contracté un marché à bons de commande pluriannuel (2015-2018) avec l'entreprise BINARD/STPA de Plouarzel. L

Un inventaire des voies nécessitant une remise en état a été réalisé. Un devis a été sollicité en mai 2014 pour la réfection de la rue de Kéravel. Madame le Maire informe que le devis après révision 2015 s'élève à 9 020.94 € HT.

M Guéna manifeste son désaccord en signalant que la route de Kéravel n'est pas une priorité contrairement au chemin des dunes qui est fortement dégradé et qu'il est urgent de procéder à sa réfection.

**N° 2015.07.07**

**Objet: Site Internet de la commune**

Madame le Maire informe l'assemblée que le site internet de la commune créé en 2009 présente aujourd'hui des dysfonctionnements et des lacunes.

La commission communication/information qui s'est réunie à plusieurs reprises a engagé une réflexion pour optimiser et dynamiser le site. 4 prestataires ont été consultés mais seules 2 propositions sont parvenues en mairie :

1. TI-Ker Net
2. Société Evernet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

- à poursuivre l'analyse sur la réalisation et la maintenance d'un nouveau site Internet
- à procéder au choix du prestataire et à signer le contrat à intervenir avec la société retenue.

**N° 2015.07.08**

**Objet: Energence : Agence de maîtrise de l'Energie et du Climat du Pays de Brest**

L'association Energence propose un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé afin de mettre en place une politique énergétique maîtrisée et de réduire ainsi les consommations et dépenses en énergie.

Le montant de la cotisation à Energence pour les communes a été fixé à 1,17 €/an par habitant, soit 941 € par an sur trois ans. La CCPI subventionne ce programme d'action à hauteur de 20 %.

Madame le Maire propose d'adhérer à cette démarche et demande l'autorisation de signer la convention avec Ener'gence pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte d'adhérer à ce service et autorise Madame le Maire à signer la convention avec Ener'gence.

**Affaires diverses**

**Objet : lotissement « Les jardins du bourg » rétrocession des parties communes (espaces verts, voirie...)**

Madame le Maire informe l'assemblée d'un courrier de M François Léon, aménageur du lotissement les Jardins du Bourg sis au bourg dans lequel il sollicite la rétrocession des parties communes telles que les espaces verts et la voirie dans le domaine communal.

Madame le Maire précise qu'il reste un terrain constructible de disponible.

Un courrier sera adressé à M Léon pour l'informer que cette rétrocession sera envisageable lorsque ce dernier terrain sera vendu et la construction d'une maison achevée.

**Objet: modification des horaires d'ouverture au public de la mairie.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Afin d'améliorer et d'optimiser l'organisation du travail des services administratifs, elle propose de fermer la mairie au public deux ½ journées dans la semaine

Il est ainsi proposé les horaires d'ouverture au public suivants, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015

Lundi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Mardi : fermé le matin - de 13 h 30 à 16 h 30.

Mercredi : de 9 h à 12 h 30 – fermé l'après midi

Jedi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Vendredi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- approuve les nouveaux horaires d'ouverture au public tels que présentés ci-dessus.

**AFFAIRES DIVERSES:*****La séance est levée.***

Lors de cette séance, les délibérations n°2015-07-01 à 2015-07-09 ont été votées et visées à la Préfecture de Quimper: le

APPRIOUAL Anne	TEYSSIER Hervé	LE BORGNE André	GALLIC Brigitte	LAZENNEC Martine
LABOURET David	CARLIER Guy	LENAFF Daniel	GUENA Henri	GIRARD Odile
KERNEIS Armelle	BODENES Marie	PRIOL Annie	FAUDOT Alan	LE GUEN Pierre